

POSE D'UN BLASON SUR LE BATIMENT DE LA MAIRIE - n° 1046

Le Maire expose que lors de la construction du nouveau bâtiment de la Mairie, un emplacement a été réservé pour la pose de l'emblème aux armes de LUDRES.

Le blason ayant été réalisé et accepté, cette exécution peut être faite en bois sculpté polychrome.

Un artiste spécialisé, M. DAVRIL Michel, Maison des Artisans à LIEZEY Vosges, a présenté un devis s'élevant à 2 846,88 F. TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- de faire poser le blason en bois sculpté polychrome sur le bâtiment de la Mairie,
- accepte le devis de 2 846,88 F. TTC présenté par M. Michel DAVRIL,
- les crédits nécessaires seront ouverts ultérieurement par décision modificative.